

COMMUNE DE BAGNOLS EN FORÊT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de DRAGUIGNAN

Canton de ROQUEBRUNE SUR ARGENS



N° 040/2024

DECISION MUNICIPALE

Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association Forêt Modèle de Provence

René BOUCHARD, Maire de Bagnols en Forêt,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération du conseil municipal N°32-2020 en date du 27 juillet 2020 portant délégation permanente à Monsieur le Maire,

VU l'échéance de l'adhésion de la commune de Bagnols-en-Forêt à l'Association Forêt Modèle de Provence

VU la facture n° 2024-032 du 4 septembre 2024 d'un montant de 90 euros HT transmise par l'Association Forêt Modèle de Provence en vue du renouvellement de l'adhésion de la commune,

CONSIDERANT que la commune souhaite renouveler son adhésion auprès de l'Association Forêt Modèle de Provence

DECIDE

Article 1 : De renouveler l'adhésion de la commune de Bagnols-en-Forêt auprès de l'Association Forêt Modèle de Provence et d'accepter de payer la somme de 90 euros conformément à la facture n° 2024-032 du 4 septembre 2024, transmise à cette fin.

Article 2 : De préciser que la dépense correspondante sera inscrite au Budget Primitif de la Commune.

Article 3 : La présente décision pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification :

- par un recours gracieux,
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon, 5 Rue J. Racine
- par la saisine de Monsieur le Préfet du Var, en application de l'article L. 2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Trésorier public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : la présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal et sera inscrit aux registres des délibérations.

Fait à Bagnols en Forêt, le 6 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 06/09/2024

Reçu en préfecture le 06/09/2024

Publié le



ID : 083-218300085-20240906-DM040_2024-AR

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu des modalités suivantes :
Affichage :
Retour Préfecture :
Publication ou Notification :

Le Maire,

René BOUCHARD